

En détail le compte-rendu de l'AG SCOR, tenue le 26 Avril 2019 au siège social, avenue Kléber à Paris

Denis Kessler confirmé dans ses fonctions (la demande de révocation déposée par CIAM n'a obtenu que 25% des voix) mais fortement contesté sur sa rémunération, votée à 54% seulement

A l'entrée de la salle, CIAM distribuait aux actionnaires un exposé des motifs de cette résolution, mettant en cause le sérieux avec lequel le conseil de Scor avait examiné le projet d'OPA de Covea, et l'attitude estimée agressive à l'égard du dirigeant de Covea Thierry Derez.

En ouverture, le PDG Denis Kessler se félicite d'un quorum élevé de 73%, et précise que trois huissiers mandatés par Covea, CIAM et Scor sont présents dans la salle. Covea, premier actionnaire du groupe, n'a pas souhaité siéger au bureau comme scrutateur.

Prenant la parole pour des exposés suivant un déroulé classique malgré ce contexte exceptionnel, Denis Kessler insiste sur le succès de Scor, l'un des 5 premiers réassureurs du monde. Il présente la raison d'être de l'entreprise, insistant sur son rôle sociétal – une bonne réassurance induit une meilleure résilience collective, et sur le temps long. D'un point de vue géographique, le PDG insiste sur l'importance de la Chine, et l'apport de Zhen Wang, administratrice du groupe. Les salariés et leur compétence sont mis en valeur. Denis Kessler souligne leur part dans le capital (13%). Le bilan financier est très bon. La notation par S&P est ainsi de AA-, niveau que Denis Kessler estime difficile à dépasser pour une société privée en France. La rentabilité des fonds propres s'est élevée en 2018 à 5,5%, malgré une année de forte sinistralité. L'objectif d'obtenir 8 points de plus que le taux sans risque à cinq ans a été atteint au premier trimestre 2019, mais pas en 2018.

Augustin de Romanet, PDG d'ADP et administrateur référent de Scor, expose les travaux du conseil. Il précise qu'un plan de succession existe, comme il est de bonne pratique. Plus tard, lors de la séance de Q&A, il sera précisé qu'un chasseur de tête avait déjà été mandaté.

Augustin de Romanet présente la rémunération de Denis Kessler en la comparant à celle des concurrents mondiaux. CIAM, comme les « proxy » ISS, Glass Lewis et Proxinvest, ont recommandé de voter contre. A la demande d'Augustin de Romanet, la salle applaudit Denis Kessler.

La séance de questions-réponses commence par la lecture des réponses aux questions écrites de CIAM. Elles portent sur les valorisations et les processus de décisions de deux investissements : le vignoble de Château Troplong Mondot, à Saint-Emilion, et une maison d'édition littéraire. Les réponses apportées portent essentiellement sur la valorisation.

Puis un actionnaire prend la parole pour mettre en cause une « alliance opportuniste » entre Covea et CIAM. Catherine Berjal, cogérante de CIAM, réagit violemment en qualifiant ces propos de diffamatoires. Les questions orales ont ensuite porté sur le plan de succession du PDG (question de l'APAI), et la valorisation de Scor. Catherine Berjal indique qu'elle a reçu de BNP et Citibank une estimation de valeur intrinsèque entre 48 et 50 euros pour une offre de Covea à 43 euros, alors que tous ces chiffres devaient rester confidentielles. CIAM, levant la main depuis le début de la séance, n'a réussi à parler qu'en dernier. Catherine Berjal a d'abord présenté son fonds et le fait que selon elle, le processus d'instruction de l'offre Covea était irrégulier, puis met en cause l'indépendance d'Augustin de Romanet vis-à-vis de Denis Kessler, étant donné qu'ils sont amis de longue date.

En conclusion, elle a demandé à Denis Kessler s'il allait, comme Emmanuel Faber, renoncer à sa retraite-chapeau ; Augustin de Romanet a répondu à sa place, rappelant qu'il s'agissait d'un choix personnel d'Emmanuel Faber.

Les votes ont ensuite confirmé Denis Kessler dans son mandat d'administrateur : la résolution dissidente proposant sa révocation n'a obtenu que 25% des voix – ce qui reste important. Sa rémunération 2018 n'a été approuvée qu'à 54%, comme la politique de rémunération 2019.

Déroulé de l'Assemblée Générale SCOR

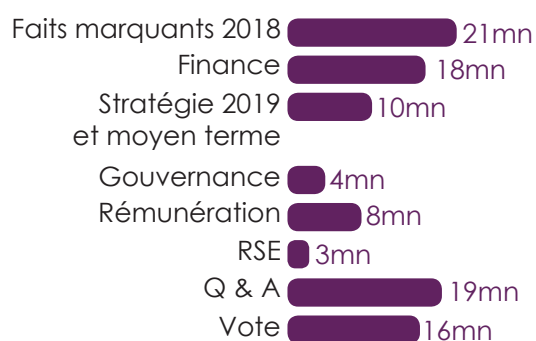
Date: 26 Avril 2019

Lieux: Siège social (avenue Kléber, Paris)

Assemblée: 120 personnes

Durée: 3h10

Quorum: 73%



Questions des actionnaires en séance

Questions écrites (venant de CIAM)

- Comment justifiez-vous le prix payé pour le château Troplong Mondot dont la rentabilité n'est clairement pas la justification ?
- Sur la base de quels documents et business plan cet investissement a-t-il été décidé ?
- Cet investissement a-t-il été formellement voté par le conseil d'administration ?
- Cet investissement dans l'édition (Umensis) ne relève pas selon nous d'une démarche RSE de SCOR. La société Scor peut-elle porter à la connaissance des actionnaires la raison de cet investissement à perte ?
- Quels sont les montants investis par Scor dans l'édition.
- Ces investissements ont-ils été formellement votés ?
- Quels sont les administrateurs qui ont pris cette décision d'investissement ?
- Le compte-rendu du conseil a-t-il été publié ?

Questions orales

Gouvernance

- J'ai suivi tout au long de l'été l'affaire Scor Covea : comment le conseil d'administration a justifié le rejet de cette offre ? je ne comprends pas les poursuites. (question d'un actionnaire individuel)
- Si l'opération Scor-Covea s'était passée dans les règles de l'art, il y aurait eu un commissaire ad hoc (remarque de CIAM)
- Le conseil s'avère être jeune en termes de mandat, il ne peut pas exercer beaucoup de contre-pouvoir. (remarque de CIAM)
- Nous avons rencontré Augustin de Romanet, qui est charmant mais votre ami. Mais l'amitié dans les affaires, c'est difficile. Surtout qu'il est au comité des rémunérations. Surtout qu'étant en même temps président d'ADP, il n'a pas le temps. Donc Monsieur Augustin de Romanet n'a pas de contre-pouvoir. (remarque de CIAM)
- C'est pour cela que nous avons demandé la destitution, mais nous n'avons pas le choix, car le conseil ne le fait pas, car la loi ne nous permet pas de demander à ce que vous ne soyez plus président. (remarque de CIAM pour expliquer le dépôt de résolution dissidente demandant la révocation de mandat d'administrateur de Denis Kessler)

- M. Kessler, on se rencontre enfin. Vous n'aimez pas la contradiction, vous parlez de complot. Nous sommes juste un actionnaire mécontent. Vous pourriez vous concentrer pour que la valeur boursière rejoigne celle proposée par Covéa, puis celle indiquée par la BNP. Déjà, nous avons gagné, nous avons montré un problème de gouvernance. Le RE se dégrade, les résultats pour le premier trimestre ne sont pas si bons. L dissociation du pouvoir est en marche. 70 ans, c'est la limite des statuts, nous veillerons à cela que ça ne change pas. (prise de parole de CIAM)

- Nous apprécions votre travail. Est ce que vous pourriez nous éclairer entre les différences entre l'administrateur référent et le lead-director ? (question de l'APAI)

- J'achète des titres de société dans lesquelles je détecte des problèmes de gouvernance. Je partage votre passion pour la réassurance. Vous avez pensé que ce petit Versailles vous appartenait. Aujourd'hui vous ne voulez pas le lâcher. Vous avez tout fait pour que la gouvernance soit à votre botte, surtout dans la perspective d'un rachat d'une offre de Covea que vous connaissez depuis longtemps. Aujourd'hui je regrette, le conseil d'administration ne pouvait être que de votre côté. Ce conseil n'était pas capable de juger cette offre. Il comprend 2 personnes que vous considérez comme indépendantes, mais qui ne le sont pas, car administratrices de grosses filiales de SCOR aux USA et en Angleterre. Il y a aussi un problème de banquiers, avec deux banquiers au conseil d'administration. L'un du côté de COVEA, l'autre M. Raby, travaille pour Rothschild et n'est donc pas vraiment indépendant. Et la BNP est un réassureur de Scor, contrat par lequel elle garantit, en cas de risque exceptionnel, et vous le savez car vous êtes au conseil de la BNP. Donc elle n'est pas non plus indépendante. (analyse d'une actionnaire individuelle à laquelle Denis Kessler répondra « Je n'apporterai aucune réponse. C'est insultant. », avant de répondre finalement).

Stratégie / évolution du business model

- on a eu deux années avec des surcroits, est ce qu'il faut s'inquiéter du business model, est ce que vous pouvez nous rassurer ? (question d'un actionnaire individuel)

- Votre développement international est remarquable, pourriez vous nous dire si vous avez l'intention à des alliances dans des pays autres que l'Europe ? Ou toute entité en dehors de l'Europe. (question d'un actionnaire individuel)

- Une opinion plus qu'une question : Je peux témoigner de l'évolution : vous avez sabré la moitié pour ne garder que les contrats rentables. Je trouve donc un peu gros cette histoire visant à déstabiliser une société qui marche bien, alors que la réassurance est très difficile. Moi je ne comprends pas Covéa qui se vexe de ne pas être pris. Covéa ne correspondait pas à la stratégie émise par les investisseurs. Je ne comprends pas ce qu'il apporterait de plus. (remarque d'un actionnaire individuel)

- Il y a une alliance opportuniste entre Covéa et CIAM (là-dessus CIAM réagit et demande de retirer ce mot. « C'est diffamatoire »)

- Et sur Covea, qu'est-ce qui vous empêche de dévoiler la valeur intrinsèque ? (question à laquelle Denis Kessler ne répond pas, mais CIAM dévoile les valeurs qui devaient rester confidentielles, en indiquant les avoir reçues des banques)

Rémunération

- Une opinion plus qu'une question : Les remarques sur les salaires des PDG, je veux bien, mais qu'on commence par ceux qui ont échoué. Et naturellement je voterai tout pour le soutien de l'exécutif en place. (remarque d'un actionnaire individuel)

- Et votre retraite-chapeau de 22m ? Souhaitez-vous y renoncer comme M. Faber ? (question de CIAM)

Climat

- Peut-on baisser la climatisation et retirer les bouteilles en plastique ? (Remarque de CIAM)

- Nous sommes vendredi et beaucoup de jeunes vont défilier pour le climat. Pourquoi tardez-vous tant à agir sur ces conclusions ? Pouvez-vous donc dans un plan triennal introduire l'objectif d'une couverture 0% du charbon ? (question de Lucie Pinson, représentante de l'association Les Amis de la terre)

Actions pour les jeunes

- Faites vous des propositions aux jeunes : je te forme mais tu restes ? Est-ce qu'au moment du contrat d'apprentissage il y a obligation de rester ? (question d'un actionnaire individuel)